

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.146 Vœu relatif à une gestion durable de l'eau à Paris

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil est amené à se prononcer sur le plan Paris Pluie qui propose un changement de paradigme en matière de gestion des eaux pluviales sur le territoire parisien;

Considérant que le plan Paris Pluie implique une politique de gestion des eaux de pluie à la source qui soit plus durable et plus résiliente face aux effets du changement climatique et aux exigences d'amélioration de la qualité du milieu naturel;

Considérant que le modèle du « tout à l'égoût », qui a longtemps prévalu dans la gestion des eaux parisiennes est dépassé et ne permet pas de répondre à ces enjeux;

Considérant que le plan Paris Pluie sera opposable aux tiers et qu'il s'adresse à tous les acteurs impliqués dans la gestion urbaine, qu'ils soient publics ou privés doivent désormais intégrer cette nouvelle exigence;

Considérant que les bénéfices écologiques attendus du plan Paris Pluie sont nombreux (désimperméabilisation des sols, développement de la biodiversité, lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur, amélioration de la qualité de l'eau de la Seine);

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Jacques Boutault et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- Des indicateurs de suivi de la désimperméabilisation des sols et de l'abattement pluvial soient mis en place afin que les élu.e.s du conseil disposent d'un tableau de bord pour évaluer la mise en oeuvre du plan Paris Pluie,
- Les solutions techniques de désimperméabilisation fondées sur la nature ou infrastructures vertes soient systématiquement étudiées en premier lors du dépôt d'une demande d'autorisation de rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement,

- Les services de la ville facilite l'installation de collecteurs d'eau de pluie dans les jardins partagés, les parcs, les copropriétés, les logements sociaux, les bâtiments publics et bailleurs,
- Les services de la ville étudie la mise en place d'un dispositif équivalent à EcoRénovons qui intègre et finance à un niveau incitatif le volet désimperméabilisation des espaces privatif des copropriétés.